

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020 A 19H00

Convocations du 2 juin 2020, distribution et affichage du 3 juin 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Florence BEEUWSAERT) Béchir JARAYA, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST, Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT, Gaël LEBOEUF, Pelletier Francis, Jean Marie VONARB, Séverine WEBER, Gaëtan DELICQUE, Christian BERTRAND.

ABSENTS EXCUSES : Florence BEEUWSAERT (procuration à Madame MASSET Sylvie), Laurent PINOT, Christelle VERMEULEN qui arrivera en retard.

Soit 12 présents et 13 votants

Le Maire constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,
Madame Evelyne GENEST est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 5 juin 2020.

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Considérant que la commune de Bulles entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

Taxe Foncière (bâti) : 23.32 %

Taxe Foncière (non bâti) : 65.36 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vote pour à l'unanimité

II- INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

Cette décision est accordée pour la durée du mandat

Vote pour à l'unanimité

III – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DESIGNATION DES MEMBRES,

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la commission d'appel d'offres est constituée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil, en plus du Président qui est le Maire, à la proportionnelle au plus fort reste.

L'élection de ces membres a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes ne devront pas comprendre plus de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Un suppléant n'est pas suppléant de la commission ou d'un titulaire mais bien le suppléant d'une liste.

Il faut donc constituer une liste de 3 titulaires et trois suppléants, Madame le Maire propose :

Président Madame Sylvie MASSET

Titulaires : Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Jean-Marie VONARB

Suppléants : Delphine BRIDOT, Laurent VAN COILLIE, Gaël LEBOEUF

Madame le Maire demande si d'autres listes veulent se présenter.

Personne ne souhaite présenter de liste

Madame MASSET demande aux membres du conseil s'ils acceptent un vote à main levée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Vote pour à l'unanimité

La liste suivante est soumise au vote :

Président : MASSET Sylvie

Titulaires : Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Jean-Marie VONARB

Suppléants : Delphine BRIDOT, Laurent VAN COILLIE, Gaël LEBOEUF

Vu le scrutin portant renouvellement des conseils municipaux du 15 mars 2020

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Locales

Vu l'article 22 du code des marchés publics

Après avoir, conformément à l'article L.2121 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à main levée, la commission d'appel d'offres sera constituée des membres suivants :

Madame MASSET Sylvie, Président de la commission d'appel d'offres ;

Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Jean-Marie VONARB

en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres

Delphine BRIDOT, Laurent VAN COILLIE, Gaël LEBOEUF

en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Prend acte que conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Prend acte également que conformément à l'article 22-IV DU Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président à voix prépondérante.

Vote pour à l'unanimité

IV – DELEGUE ADTO

Madame le Maire expose que la collectivité est actionnaire de l'ADTO. A ce titre, elle est représentée aux assemblées générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la commune aux dites assemblées, ainsi que son suppléant.

En application de l'article 1524-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de l'ADTO sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires qui désignera son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ADTO.

A ce titre, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'Administrateur.

Un suppléant au représentant à l'assemblée spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'Administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Ceci exposé, Madame le Maire demande qui se porte candidat :

Monsieur Gaël LEBOEUF propose sa candidature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Monsieur Gaël LEBOEUF en qualité de TITULAIRE, pour représenter la collectivité aux **assemblées générales** de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet. Madame MASSET Sylvie est désignée en qualité de SUPPLEANTE, dotée des mêmes pouvoirs.

- De désigner Monsieur Gaël LEBOEUF en qualité de TITULAIRE, pour représenter la collectivité aux **assemblées spéciales** des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale. Madame MASSET Sylvie est désignée en qualité de SUPPLEANTE pour représenter la collectivité à l'Assemblée spéciale des actionnaires et est dotée de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'elle ne sera pas suppléante de la fonction d'administrateur le cas échéant

Vote :

POUR : 11 dont 1 pouvoir (VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, BRIDOT Delphine, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)
ABSTENTIONS : 2 (MASSET Sylvie, LEBOEUF Gaël)

V- DELEGUE ADICO

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est membre de l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités).

Pour représenter la commune au sein de cette structure intercommunale, il y a lieu de nommer un représentant titulaire et suppléant.

Ceci exposé, Madame le Maire demande qui se porte candidat :
Monsieur Gaël LEBOEUF et Madame Delphine BRIDOT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DESIGNE en qualité de représentant pour siéger au sein de l'ADICO:
- Monsieur Gaël LEBOEUF TITULAIRE
- Madame Delphine BRIDOT SUPPLEANTE

Vote :

POUR : 11 dont 1 pouvoirs (MASSET Sylvie, VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)
ABSTENTIONS : 2 (BRIDOT Delphine, LEBOEUF Gaël)

VI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

Madame le Maire indique aux membres présents les responsabilités partagées entre le maire et les adjointes :

Madame MASSET Sylvie sera chargée des affaires générales :

- Finances, Etat civil, Périscolaire, personnel communal, fêtes et cérémonies, sécurité
Madame VERMEULEN Christelle sera déléguée et chargée des affaires techniques et communication :

- Travaux de bâtiments et de voirie, PLU et communication informatique

Madame VASSEUR Lydie sera déléguée et chargée des affaires scolaires, de l'environnement et du cimetière

- Adjudications plantations bois, cimetière, fleurissement, chemins, école
Madame GENEST Evelyne sera déléguée et chargée des affaires sociales
- CCAS

Madame le maire explique au conseil la volonté de l'équipe municipale qui est de former des groupes de travail sous forme de Comité afin de faciliter la participation des habitants de la commune à la vie locale et les impliquer davantage.

La création de ces comités consultatifs pilotés par le Maire ou l'un de ses adjoints permettra d'ouvrir la participation à un plus grand nombre d'intéressés.

Ils se réunissent sur convocation du responsable, ou du Maire président de droit de chacune d'entre elles dans les mêmes conditions (délai de convocation, ordre du jour, ...etc) que les réunions de conseil municipal.

Ils sont constitués autour de thématiques spécifiques et se rencontrent pour faire le point sur leurs dossiers respectifs en vue d'émettre des propositions au conseil municipal et suggérer des actions sur des sujets précis.

Les comités consultatifs regroupent des élus et des citoyens de Bulles choisis par le maire ou ses adjoints pour leurs compétences et leur implication dans la vie de la commune.

Elle propose donc de créer des comités consultatifs (article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui peuvent intégrer des personnes hors conseil.

Chaque comité sera présidé par un membre du conseil désigné par le maire et intégrera en moyenne 4 élus en plus du responsable et un nombre d'habitants défini par le responsable, en fonction des candidatures reçues.

Les comités finances et fêtes et cérémonies comprendront tous les membres du conseil municipal.

Madame le Maire propose :

Scolaire (école)

Responsable : VASSEUR Lydie

Elus : Evelyne GENEST, Delphine BRIDOT, MASSET Sylvie

Vote :

POUR : 12 dont 1 pouvoir (VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)

ABSTENTION : 1 (MASSET Sylvie)

JEUNESSE HORS SCOLAIRE (CLSH – cantine – périscolaire)

Responsable : MASSET Sylvie

Elus : Evelyne GENEST, Christian BERTRAND

Vote :

POUR : 11 dont 1 pouvoir (VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine)

ABSTENTIONS : 2 (MASSET Sylvie, BERTRAND Christian)

Finances :

Responsable : MASSET Sylvie

Elus : tous les membres du Conseil Municipal

Vote pour à l'unanimité

Travaux bâtiments et voirie

Responsable : VERMEULEN Christelle

Elus : Delphine BRIDOT, Jean-Marie VONARB, Francis PELLETIER

Vote :

POUR : 12 dont 1 pouvoir (MASSET Sylvie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEBOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)

ABSTENTION : 1 (VONARB Jean-Marie)

Madame le Maire demande à Monsieur VONARB s'il est possible de savoir pourquoi il s'abstient.

Monsieur VONARB lui précise qu'il part du principe qu'il ne vote pas pour lui-même.

Adjudications plantations bois

Responsable : VASSEUR Lydie

Elus : Gaëtan DELICQUE, Christian BERTRAND, Jean-Marie VONARB

Vote :

POUR : 12 dont 1 pouvoir (MASSET Sylvie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEBOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)

ABSTENTION : 1 (VONARB Jean-Marie)

Environnement : Chemins - Fleurissement

Responsable : VASSEUR Lydie

Elus : Florence BEEUWSAERT, Séverine WEBER, Francis PELLETIER, Evelyne GENEST

Vote pour à l'unanimité

Arrivée de Madame VERMEULEN Christelle à 19h28 avec un pouvoir de Monsieur PINOT Laurent.

Soit 13 présents et 15 votants

Cimetière

Responsable : VASSEUR Lydie

Elus : Christian BERTRAND, Evelyne GENEST, Gaël LEBOEUF

Vote pour à l'unanimité

Fêtes et cérémonies

Responsable : MASSET Sylvie

Elus : tous les membres du Conseil Municipal

Madame MASSET informe les membres du Conseil que Monsieur David FLANDRIN lui a déjà demandé d'intégrer ce comité, elle donne d'ores et déjà son accord.

Vote pour à l'unanimité

Communication et informatique

Responsable : VERMEULEN Christelle

Elus : Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, Béchir JARRAYA

Vote pour à l'unanimité

PLU

Responsable : VERMEULEN Christelle

Elus : Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT, Lydie VASSEUR, Francis PELLETIER, Sylvie MASSET

Vote :

POUR : 14 dont 2 pouvoirs (VERMEULEN Christelle, PINOT Laurent par procuration, VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEBOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)

ABSTENTION : 1 (MASSET Sylvie)

Sécurité

Responsable : MASSET Sylvie

Elus : Gaël LEBOEUF, Séverine WEBER, Lydie VASSEUR

Vote :

POUR : 14 dont 2 pouvoirs (VERMEULEN Christelle, PINOT Laurent par procuration VONARB Jean-Marie, JARRAYA Béchir, BEEUWSAERT Florence par procuration, VASSEUR Lydie, BRIDOT Delphine, LEBOEUF Gaël, DELICQUE Gaëtan, GENEST Evelyne, VAN COILLIE Laurent, PELLETIER Francis, WEBER Séverine, BERTRAND Christian)

ABSTENTION : 1 (MASSET Sylvie)

Une information à destination des habitants devra être faite concernant la possibilité de présenter leur candidature pour intégrer le ou les comités de leur choix. Ces dernières seront étudiées par chaque responsable.

VII - QUESTIONS DIVERSES

a) Informations école

Madame MASSET indique aux membres du Conseil que l'école ré ouvrira ce lundi 15 juin 2020 avec un protocole local validé par l'inspection académique.

L'effectif sera de 6 en maternelles, effectif maximum dans cette classe car pas d'ATSEM et 5 élèves dans chacune des deux autres classes, environ à ce jour, pouvant aller au maximum à 10 élèves par classe de primaire.

Le protocole est signé par les parents. Les élèves qui ne respecteront pas les normes sanitaires seront exclus.

Le protocole comprend une nouvelle organisation, entrée décalée ...etc

b) Informations périscolaire

Les parents d'élèves ont dû avoir la plaquette d'information aujourd'hui par le biais de l'école. Les parents des enfants scolarisés à l'extérieur auront l'information demain dans les boîtes aux lettres.

Séance levée à 19H34

La secrétaire de séance
Evelyne GENEST

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VERMEULEN Christelle	
VASSEUR Lydie	
BRIDOT Delphine	
VAN COILLIE Laurent	
DELICQUE Gaëtan	
LEBOEUF Gaël	
PELLETIER Francis	
VONARB Jean-Marie	
JARRAYA Béchir	
WEBER Séverine	
BERTRAND Christian	